



MANUEL D'INSTRUCTIONS
POUR LE MONTAGE, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN



PTV

sicurpal.it

ÉDITION 2 - RÉVISION 0

Tous droits réservés. Toute utilisation totale ou partielle de ce manuel, y compris la reproduction, la réélaboration, la diffusion ou la distribution des contenus par l'intermédiaire de toute plate-forme technologique, support ou réseau télématique, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de **SICURPAL**.

Traduction des instructions originales.

1	CADRE LÉGISLATIF DE RÉFÉRENCE	1
2	INTRODUCTION	1
2.1	GARANTIE	1
2.2	EMBALLAGE ET TRANSPORT	2
2.3	REMARQUES RELATIVES À LA LIVRAISON	2
3	DESCRIPTION DES DISPOSITIFS D'ANCRAGE ET DES KITS DE FIXATION	3
3.1	DESCRIPTION DU POTELET PTV	3
3.2	COMPOSANTS	3
3.3	DESCRIPTION DES KITS DE FIXATION	4
3.4	ASSEMBLAGE DU POTELET PTV AVEC LES KITS DE FIXATION	5
3.4.1	ASSEMBLAGE PTV AVEC KIT POUR POTELET TYPE A	5
3.4.2	ASSEMBLAGE PTV AVEC KIT POUR POTELET TYPE C	5
4	DESCRIPTION ET ASSEMBLAGE DES ACCESSOIRES	6
4.1	ACCESSOIRES LIGNE DE VIE	6
4.2	ACCESSOIRES BYPASS	8
4.3	ACCESSOIRES NAVETTE	8
4.4	INSTALLATION, UTILISATION ET ENTRETIEN DE LA NAVETTE	9
5	INSTALLATION DU POTELET PTV ET MONTAGE DE LA LIGNE DE VIE	10
5.1	INSTALLATION PTV TYPE A (POINT D'ANCRAGE INDIVIDUEL)	10
5.2	INSTALLATION PTV TYPE C (LIGNE DE VIE)	12
5.3	INDICATIONS POUR LE MONTAGE DE LA LIGNE DE VIE	14
5.4	TYPES D'INSTALLATION DE LA LIGNE DE VIE	15
5.4.1	POTELETS D'EXTRÉMITÉ	15
5.4.2	POTELETS INTERMÉDIAIRES	15
6	UTILISATION DES SYSTÈMES ANTICHUTE	16
6.1	SYSTÈMES DE RETENUE	16
6.2	SYSTÈMES DE POSITIONNEMENT	16
6.3	SYSTÈMES D'ARRÊT DE LA CHUTE	17
6.4	SYSTÈME DE SAUVETAGE	18
7	DONNÉES TECHNIQUES	19
8	EXEMPLE DE MARQUAGE	20
9	PROGRAMME D'INSPECTIONS ET D'ENTRETIEN	21
9.1	INSPECTION LORS DU MONTAGE	21
9.2	INSPECTION AVANT L'UTILISATION	21
9.3	INSPECTION PÉRIODIQUE	22
9.4	INSPECTION EXTRAORDINAIRE	22
9.5	ENTRETIEN	22
10	AVERTISSEMENTS ET RECOMMANDATIONS	23
10.1	INSTALLATION	23
10.2	UTILISATION	24
10.3	INSPECTIONS ET ENTRETIEN	24
10.4	MISE À LA TERRE	25
11	NOTE D'INFORMATION DU FABRICANT	26

1. CADRE LÉGISLATIF DE RÉFÉRENCE

Ce manuel a été rédigé conformément aux exigences législatives :

1. Décret Législatif italien n°81 du 9 avril 2008 et modifications et intégrations successives

2. Normes de certification :

- **UNI EN 795:2012*** valable pour 1 (un) opérateur au maximum
- **CEN/TS 16415:2013*** valable pour 3 (trois) opérateurs au maximum

*Voir Chap. 7

3. Normes de référence :

- **UNI EN 365:1993**
- **UNI EN 363:2008**
- **UNI 11560:2014**
- **UNI 11158:2015**
- **Décret Législatif italien 475/1992**

	On recommande de lire attentivement le manuel avant d'utiliser le système.
	Ce manuel toujours être à disposition pour la consultation.

2. INTRODUCTION

Ce « Manuel d'instruction pour le montage, l'utilisation et l'entretien » concerne les dispositifs **SICURPAL PTV** en acier inox. Ces dispositifs répondent aux exigences des normes **UNI EN 795:2012, CEN/TS 16415:2013, Type A** et **Type C**. Les systèmes d'ancrage **Type A SICURPAL PTV** sont conçus et conformes pour être utilisés par un nombre maximum de 2 (deux) opérateurs par dispositif d'ancrage. La gamme est constituée par un potelet bridé avec une structure de support.

Les systèmes d'ancrage **Type C SICURPAL PTV** sont conçus et conformes pour être utilisés simultanément par un nombre maximum de 3 (trois) opérateurs par dispositif d'ancrage.

La gamme est constituée par deux ou plusieurs dispositifs d'ancrage constitués par des potelets bridés avec une structure de support et par un câble de raccordement et des accessoires, en mesure de résister à une contrainte maximale de 30 kN.

2.1. GARANTIE

La période de garantie des dispositifs d'ancrage **SICURPAL PTV** dure au maximum 10 ans à compter de la date d'installation. La GARANTIE concerne les dispositifs **PTV** entiers ainsi que les différents composants et elle couvre en particulier :

- Les défauts de production
- Les défauts des matériaux
- Les défauts de soudage

EXCLUSIONS

La garantie ne couvre pas les dommages dérivant d'une utilisation non conforme aux instructions de ce manuel.

RESTRICTIONS

Dans tous les cas, la garantie se limite au remplacement des éléments ou des équipements reconnus formellement défectueux suite à une évaluation du service technique **SICURPAL**.

Tous les composants défectueux devront être restitués à **SICURPAL**, qui en évaluera les caractéristiques et, dans l'affirmative, elle les remplacera par du matériel conforme. La garantie s'applique exclusivement aux éléments restitués et elle ne couvre en aucun cas les frais de démontage et de réinstallation de l'équipement dans le système auquel il est intégré. La garantie tombe également si le matériel a été posé et utilisé d'une manière non conforme aux instructions de montage et aux instructions techniques de **SICURPAL**. L'altération et le remplacement non autorisés de composants du dispositif d'ancrage, l'utilisation d'accessoires, d'éléments ou de composants non conformes et / ou l'usage impropre du système, impliquent la déchéance de la garantie. L'absence d'une inspection périodique implique l'annulation de la garantie du produit.

L'USAGE IMPROPRE désigne l'utilisation du dispositif :

- comme un support pour fixer l'antenne de télévision ;
- comme un crochet pour manutentionner des objets et / ou du matériel ;
- comme un paratonnerre (il est toutefois possible d'utiliser le dispositif dans ce but avec l'autorisation d'un technicien qualifié qui conçoit et certifie le raccordement à la cage de Faraday) ;
- toute autre utilisation qui diffère de l'ancrage du système antichute.

2.2. EMBALLAGE ET TRANSPORT

Durant le stockage en entrepôt, les SYSTÈMES d'arrêt de la chute doivent être opportunément protégés.

SICURPAL assure qu'avant le transport ils seront soigneusement emballés et fixés pour éviter :

- les liens non prévus
- une chaleur et une humidité excessives
- le contact avec des arêtes vives
- le contact avec des substances corrosives ou d'autres substances qui risquent d'endommager les dispositifs.



Pour améliorer la protection de l'environnement, **SICURPAL** a décidé de réduire au minimum l'emballage ; il peut donc arriver que plusieurs produits soient expédiés à l'intérieur d'un même emballage.

2.3. REMARQUES RELATIVES À LA LIVRAISON

À la réception du matériel, vérifier que :

- les colis reçus sont intacts et correctement emballés ;
- la fourniture correspond aux spécifications de la commande ;
- le bulletin d'accompagnement est présent ;
- la Déclaration de Conformité du produit est présente ;
- le manuel du produit est présent ;
- En cas de dommages, signer le DDT avec réserve et signaler le fait au transporteur et au bureau

Logistique de **SICURPAL** dans un délai de 48 heures à compter de la livraison. Il est nécessaire de fournir des photographies détaillées du pour confirmer le signalement ; dans le cas contraire, **SICURPAL** décline toute responsabilité en cas de dommages ;

- En cas de dispositifs **SICURPAL** défectueux, contacter le responsable du bureau Logistique **SICURPAL** (Numéro de téléphone **SICURPAL** +39 059-81.81.79, e-mail : qualità@sicurpal.it).



Ce manuel doit être **remis** à l'**installateur**, à l'**utilisateur** ou au **préposé à l'entretien** du système d'ancrage qui, avant de réaliser l'installation, d'utiliser ou d'entretenir le système, doit lire attentivement toutes les instructions qui le concernent et se procurer le matériel et l'Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.) nécessaires pour travailler en toute sécurité (consulter le Tableau Technique de la Couverture).
Ce document doit faire partie du Dossier Technique de l'Ouvrage avec la conception du système antichute **Ann. XVI du Décret Législatif italien n° 81/08**



3. DESCRIPTION DES DISPOSITIFS D'ANCRAGE ET DES KITS DE FIXATION

Les produits de la ligne **SICURPAL PTV** permettent de réaliser des points d'ancrage individuels Type A ou bien des lignes de vie Type C, constitué par deux ou plusieurs dispositifs d'ancrage, un câble en acier inox et des accessoires, à installer sur des toitures végétalisées.

On admet la réalisation de lignes de vie de longueur différente entre 6 et 50 mètres avec des travées minimales de 6 mètres et maximales de 12 mètres.

3.1. DESCRIPTION DU POTELET PTV

Les dispositifs PTV sont indiqués pour la fixation sur des toitures vertes par l'intermédiaire du kit de fixation d'après les instructions figurant dans ce manuel.

PTV – Potelet pour toit vert Code 001774

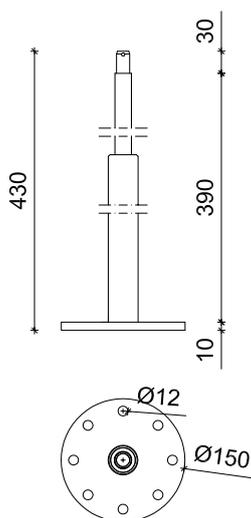


Figure 3.1 - Potelet PTV

- Potelet d'ancrage en acier INOX AISI 304
- Base circulaire diamètre 150 mm, épaisseur 10 mm et 8 trous Φ 12 mm de fixations bridées à la plaque durale située en dessous
- Hauteur dispositif h 430 mm
- Ancrage conçu pour être fixé sur la structure de support avec des boulons
- Potelet fixé à la structure de support en forme de disque, de 730x730x3 mm, fixée à son tour à la géogrid et au géotextile
- Parfaite pour les toitures vertes

3.2. COMPOSANTS

Composants installés sur le potelet pour achever le dispositif d'ancrage **PTV**.

ŒILLET + GOUPILLE



Figure 3.2

Code 000058
Produits en acier INOX
AISI 316 Φ 16

3.3. DESCRIPTION DES KITS DE FIXATION

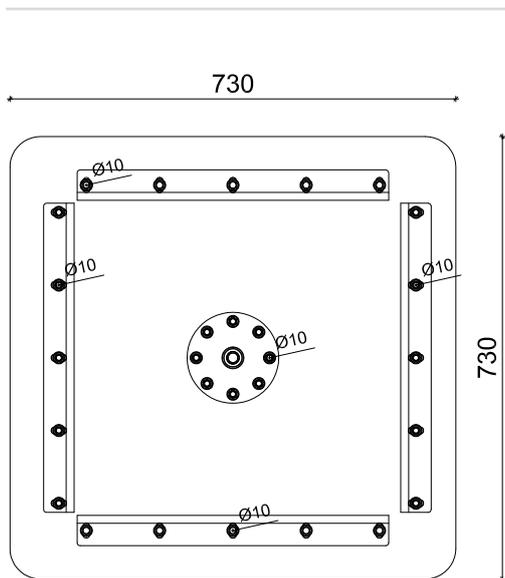


Figure 3.3 - Kit de fixation du potelet PTV Type A
Code 002115

- Structure de support portante pour potelet PTV avec fonction de stabilisation
- Indiquée pour la fixation d'un ancrage de Type A
- Géogrille et géotextile compris jusqu'à 24 m² (6x4 m)

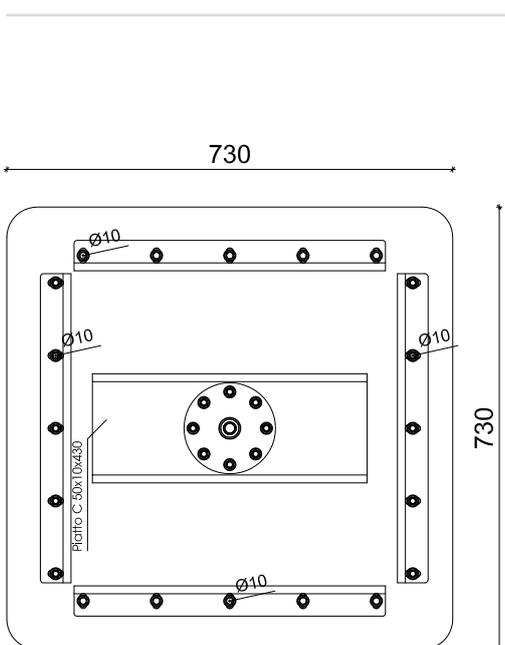


Figure 3.4 - Potelet PZI

- Structure de support portante pour potelet PTV avec fonction de stabilisation
- Indiquée pour la fixation d'un ancrage de Type C
- Structure de renfort supplémentaire à installer dans la direction d'application de la force
- Géogrille et géotextile compris jusqu'à 24 m² (6x4 m)

3.4. ASSEMBLAGE DU POTELET PTV AVEC LES KITS DE FIXATION

On indique ci-après, à titre d'illustration, l'ordre d'assemblage du potelet **PTV** avec le kit de fixation.
 Pour une description plus détaillée des différentes phases, consulter le Chap. 5.

3.4.1 ASSEMBLAGE PTV AVEC KIT POUR POTELET TYPE A

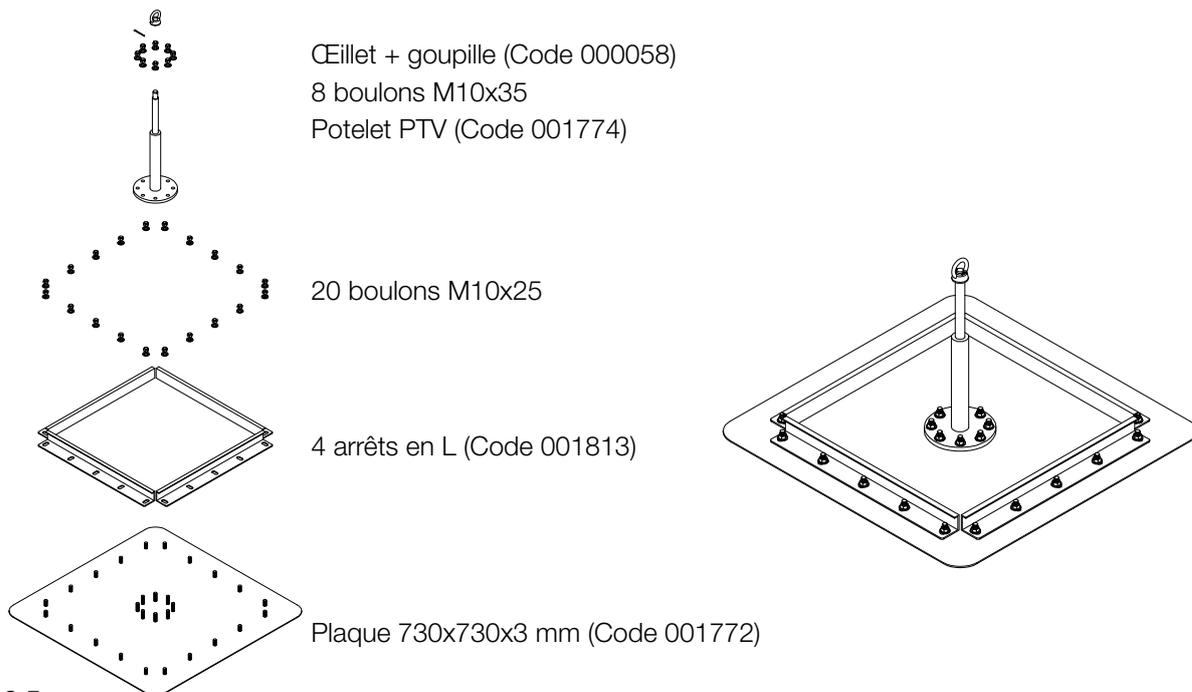


Figure 3.5

3.4.2 ASSEMBLAGE PTV AVEC KIT POUR POTELET TYPE C

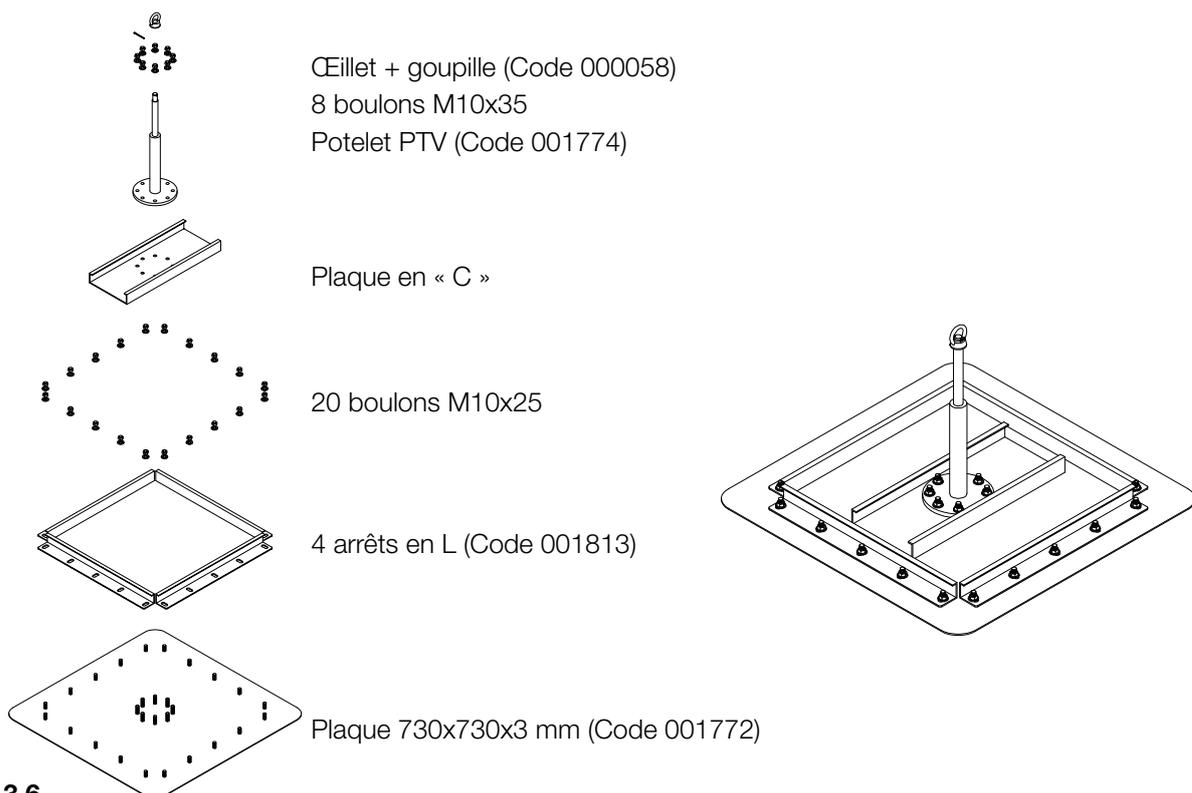


Figure 3.6

4. DESCRIPTION ET ASSEMBLAGE DES ACCESSOIRES

4.1. ACCESSOIRES LIGNE DE VIE

CÂBLE Ø8

**Code 000055**

En acier INOX AISI 316 Ø 8 mm à 49 fils avec bande d'identification pour la traçabilité du produit

Figure 4.1

PLAQUE DE FIN DE COURSE Ø8

**Code 000636**

Dispositif de fin de course pour câble Ø8 mm avec deux étaux de fixation. Le dispositif empêche la poursuite de l'opérateur au-delà du point défini par la plaque de fin de course

Figure 4.2

TENDEUR A CHAPE/LANTERNE

**Code 000294**

Tendeur en acier INOX AISI 316 avec lanterne fermée de 250 mm. Constitué par une Chape articulée avec un boulon de fermeture Ø12X40 mm à une extrémité et par une Lanterne à sertir à l'autre extrémité

Figure 4.3

**Code 002494**

Tendeur en acier INOX AISI 304 avec lanterne fermée de 150 mm. Constitué par une Chape articulée avec un boulon de fermeture Ø12X40 mm à une extrémité et par une Lanterne à sertir à l'autre extrémité

Figure 4.4

EMBOUIT À CHAPE FIXE

**Code 000292**

Embout en acier INOX AISI 316 et chape fixe avec un boulon de fermeture Ø 12X40 mm

Figure 4.6

EMBOUIT À CHAPE ARTICULÉE

**Code 000293**

Embout en acier INOX AISI 316 avec chape articulée et boulon de fermeture Ø 12X40 mm

Figure 4.5

PLOMB

**Code 000290**

Plomb pour blocage tendeur

Figure 4.7

ID LIGNE DE VIE



Code 000291
Code d'identification de la ligne de vie

Figure 4.8

PANNEAU D'ACCÈS



Code 000296
Panneau d'accès en aluminium à positionner à proximité de chaque accès à la zone mise en sécurité

Figure 4.10

ARRÊT EN L



Code 001813
Profil en acier inox pour fixer la géogrille et le géotissu sur la plaque. L'ensemble des composants constitue la structure portante

Figure 4.12

PLAQUE 730X730X3 MM



Code 001772
Plaque de base pour la réalisation de la structure portante du dispositif PTV

Figure 4.14

NAVETTE L.V.



Code 001512
Navette antichute pour ligne de vie bypassable qui permet à l'opérateur de travailler sans se détacher, interrompre ou ralentir son mouvement Voir Chap. 4, point 4.4 pour la procédure d'installation, d'utilisation et d'entretien

Figure 4.9

ÉTRIER D'ANCRAGE



Code 000298
Étrier d'ancrage pour ligne PTV en acier INOX AISI 304

Figure 4.11

RENFORT EN C



Code 001815
Profil en acier inox pour raidir la structure portante de fixation du potelet PTV. À utiliser pour réaliser les lignes de vie de Type C

Figure 4.13

GÉOTEXTILE BLANC



Code 001988
Géotextile blanc d'une hauteur de 2 m et d'une épaisseur de 1,3 mm En propylène touffeté et thermostabilisé. Situé entre la couche de drainage et le substrat, il constitue un excellent filtre pour la construction de la toiture végétalisée multicouche

Figure 4.15

GÉOGRILLE NOIRE



Code 001989

Géogridde noire en propylène pour la stabilisation et le renfort des terrains.

La géogridde présente une hauteur de 4 mètres et une épaisseur au niveau de l'articulation de 7 mm

Figure 4.16

4.2. ACCESSOIRES BYPASS

PASSE-FIL INOX



Code 000501

Passe-fil intermédiaire en INOX AISI 304
À installer sur la tête du dispositif intermédiaire PBS/PBSC au moyen d'un écrou Ø16 mm de sécurité

Figure 4.17

4.3. ACCESSOIRES NAVETTE

PASSE-FIL VERTICAL NAVETTE



Code 000192

Passe-fil vertical fixe pour navette Dans certains cas, on peut réaliser l'installation directement sur le support

Figure 4.18

PASSE-FIL INCLINÉ RÉGLABLE



Code 001345

Passe-fil incliné réglable 0°/45° pour navette

Figure 4.19

4.4. INSTALLATION, UTILISATION ET ENTRETIEN DE LA NAVETTE

La navette antichute est utilisée pour les lignes de vie bypassables ayant des longueurs significatives pour permettre à l'opérateur de travailler sans se détacher, interrompre ou ralentir son mouvement. Cela est possible si la ligne de vie est fournie avec les accessoires suivants :

- passe-fil vertical navette (Code 000192)
- Passe-fil incliné réglable (Code 001345)

La navette est constituée par deux parties assemblées et coulissantes. Cela permet à la navette de s'accrocher et de se décrocher du câble de la ligne de vie par l'intermédiaire de deux actions volontaires. La partie antérieure contient deux arrêts :



Figure 4.20

Arrêt 1 - Sert à bloquer les deux parties de la navette de façon définitive et volontaire.

Arrêt 2 - Il s'agit d'un arrêt de sécurité qui sert à ouvrir la navette puis à permettre l'accrochage de la ligne de vie.



Figure 4.21 - Dans la partie postérieure de la navette, deux dentelures permettent la prise et (après une légère pression vers le bas) le coulissement de la partie mobile.
(Voir Figure 4.22)

On illustre ci-après la manière dont Il faut installer la navette sur la ligne de vie :



Figure 4.22



Figure 4.23 - navette ouverte

1. Dévisser l'arrêt 1.
2. Tirer l'arrêt 2 vers l'extérieur et simultanément saisir et exercer une légère pression vers le bas au niveau de la partie mobile de la navette (voir la Figure 4.22).
3. Accrocher la navette au câble de la ligne de vie et lâcher la prise de manière à permettre la fermeture de la navette (retour dans sa position d'origine).
4. Visser l'arrêt 1 jusqu'au rétrécissement complet.
5. Dans le trou situé dans la partie inférieure, accrocher le mousqueton (OXAN TL) présent dans le dispositif.

On procède de la même manière pour démonter la navette.

Pour un entretien correct de la navette, on conseille, en cas de blocage, de souffler de l'air comprimé par l'intermédiaire d'un compresseur et d'utiliser un agent nettoyant pour freins et métaux.



L'ouverture pour l'entretien du dispositif est une opération réservée au personnel Sicurpal.

5. INSTALLATION DU POTELET PTV ET MONTAGE DE LA LIGNE DE VIE

Informations sur l'installation fournie par le fabricant (Annexe A1- UNI EN 795:2012)

5.1. INSTALLATION PTV TYPE A (POINT D'ANCRAGE INDIVIDUEL)

Il existe une méthode unique de montage du dispositif d'ancrage de **Type A** modèle PTV "Potelet Toit Vert".

Le potelet doit être fixé à une structure de support créé par **SICURPAL**, pour garantir l'adhérence du **PTV** aux éléments qui constituent le jardin de couverture.

La stratigraphie du système (à partir du bas) en présence du dispositif d'ancrage Type A comprend :

- Panneau en EPS ;
- Plaque 730x730x3 mm (Code 001772 - structure portante réalisée par **SICURPAL**) ;
- Géogridde (Code 001989) ;
- Géotextile blanc (Code 001988) (en polypropylène touffeté – épaisseur 1,30 mm – poids 220 gr/m²).
En cas d'installation du **PTV** avec du gravier, positionner le géotextile blanc au-dessus de la géogridde sur toute la toiture, en superposant les feuilles sur une bande d'environ 20 cm ;
- 4 (quatre) plaques de renfort pliées, fixées à la plaque 730x730 mm avec 20 boulons M10x25 – 5 boulons pour chaque arrêt en L (Code 001813) – structure portante réalisée par **SICURPAL** ;
- Potelet PTV (Code 001774) fixé au moyen de 8 boulons M10x35.

PROCÉDURE POUR LE POSITIONNEMENT

- Visser l'œillet (Code 000058) et positionner la goupille de sécurité.
- Tenir le potelet PTV à une distance minimale de 250 cm (2,50 m) de tous **les bords de la toiture.**

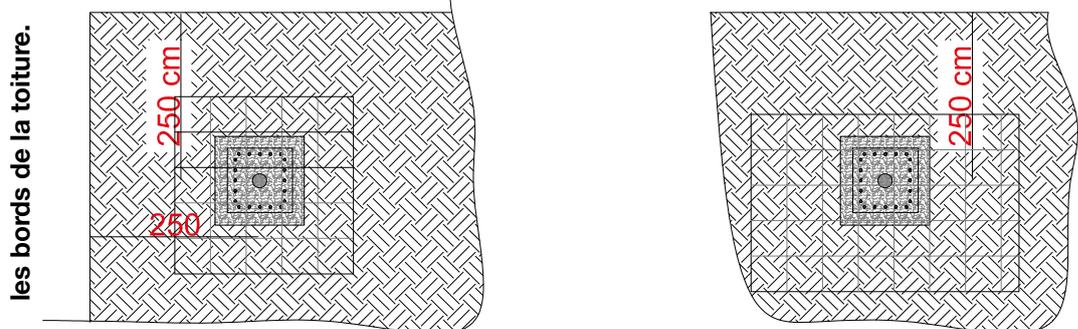


Figure 5.1

- Positionner la géogridde à proximité des bords de la toiture (dimensions en cm).

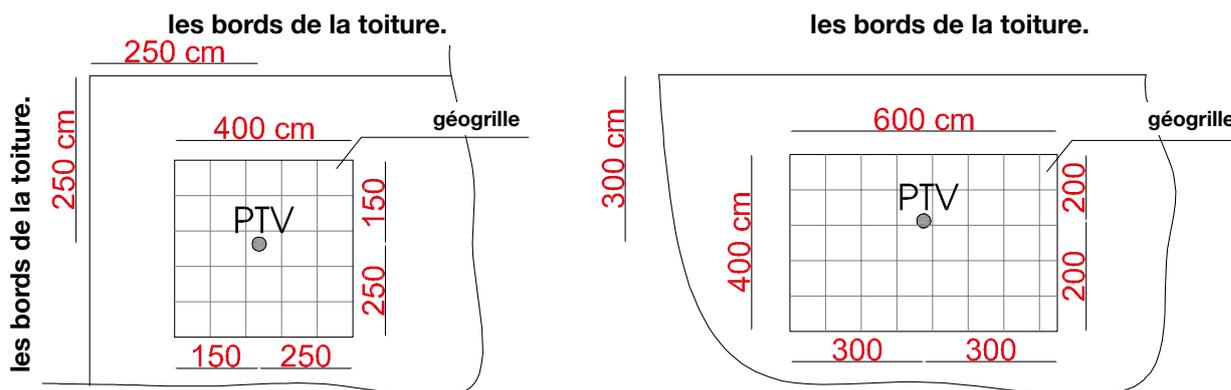


Figure 5.2

MODALITÉS DE FIXATION DU DISPOSITIF TYPE A

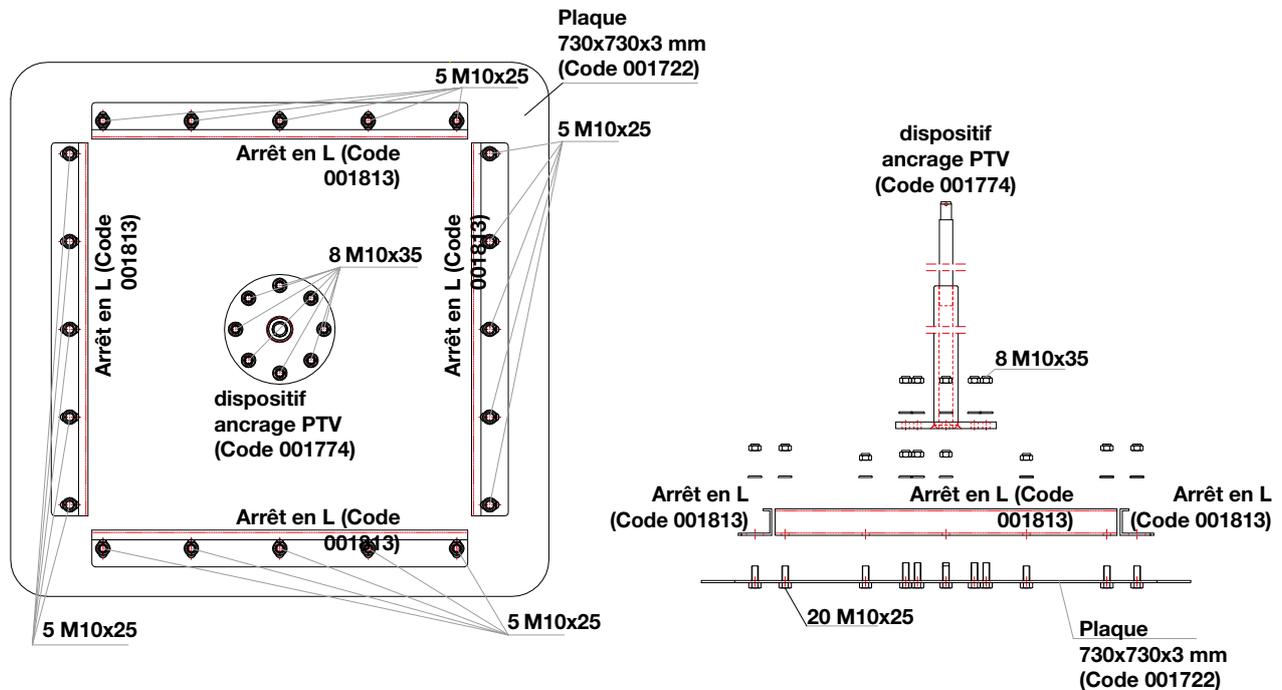


Figure 5.3

Serrer tous les boulons M10 en appliquant un couple de 20 Nm au moyen d'une clé dynamométrique

Positionner une couche de gravier d'une épaisseur minimale de 8 cm pour une surface de 100x100 cm en utilisant le potelet comme point central de la zone (granulométrie 10-30 mm) ;

- Sur la surface restante (min. 23 m²) positionner un substrat de terreau végétal (épaisseur minimale 8 cm au moment de la pose).

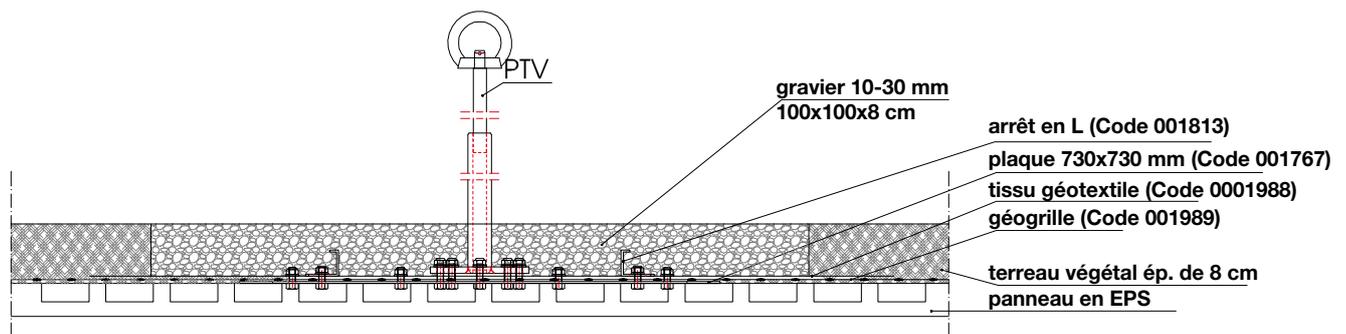


Figure 5.4

5.2. INSTALLATION PTV TYPE C (LIGNE DE VIE)

Il existe une méthode unique de montage du dispositif d'ancrage de **Type C** modèle **PTV** « Potelet Toit Vert ».

Le potelet doit être fixé à une structure de support créé par **SICURPAL**, pour garantir l'adhérence du **PTV** aux éléments qui constituent le jardin de couverture.

La stratigraphie du système (à partir du bas) en présence du dispositif d'ancrage Type C comprend :

1. Panneau en EPS ;
2. Plaque 730x730x3 mm (Code 001772 - structure portante réalisée par **SICURPAL**) ;
3. Géogrille ;

Positionnement de la géogrille pour Type C :

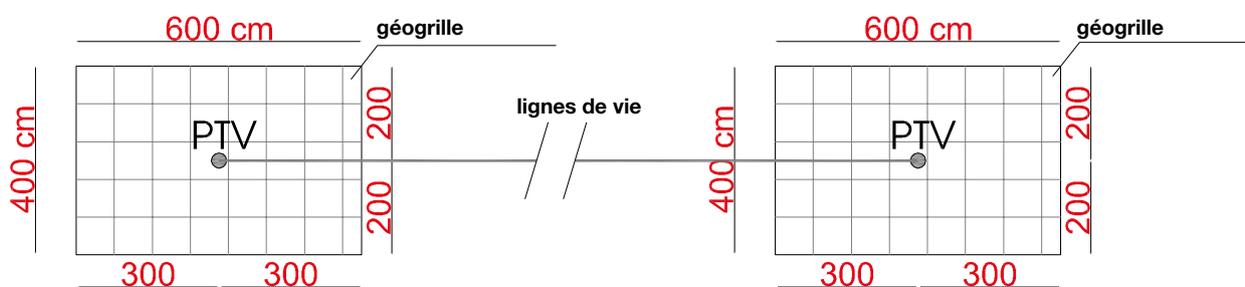


Figure 5.5

4. Géotextile blanc (Code 001988) (en polypropylène touffeté – épaisseur 1,30 mm – poids 220 gr/m²). En cas d'installation du **PTV** avec du gravier, positionner le géotextile blanc au-dessus de la géogrille sur toute la toiture, en superposant les feuilles sur une bande d'environ 20 cm ;
5. 4 (quatre) plaques de renfort pliées, fixées à la plaque 730x730 mm avec 20 boulons M10x25 – 5 boulons pour chaque arrêt en L (Code 001813) – structure portante réalisée par **SICURPAL** ;
6. Renfort en C (Code 001815) à installer dans la direction de la ligne de vie.
Obligatoire sur les potelets d'extrémité (à installer dans une position d'angle à 45° au niveau des extrémités qui forment le virage).
Il n'est pas nécessaire sur les potelets intermédiaires ;

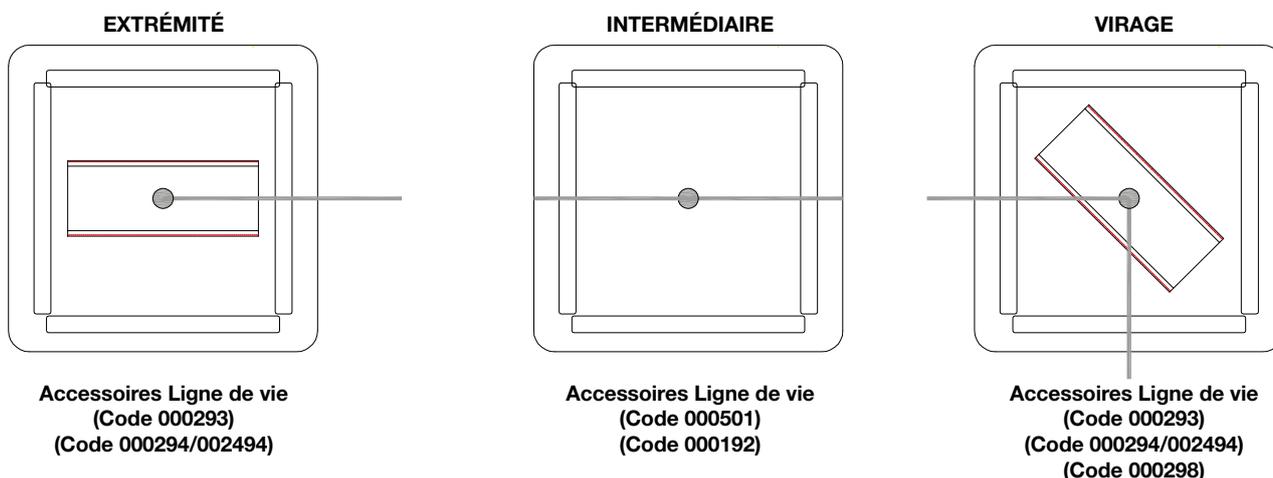


Figure 5.6 - Positionnement du renfort en C (Code 001815)

7. Potelet PTV (Code 001774) fixé à la structure portante réalisée par SICURPAL avec 8 boulons M10x35 ;
les bords de la toiture.

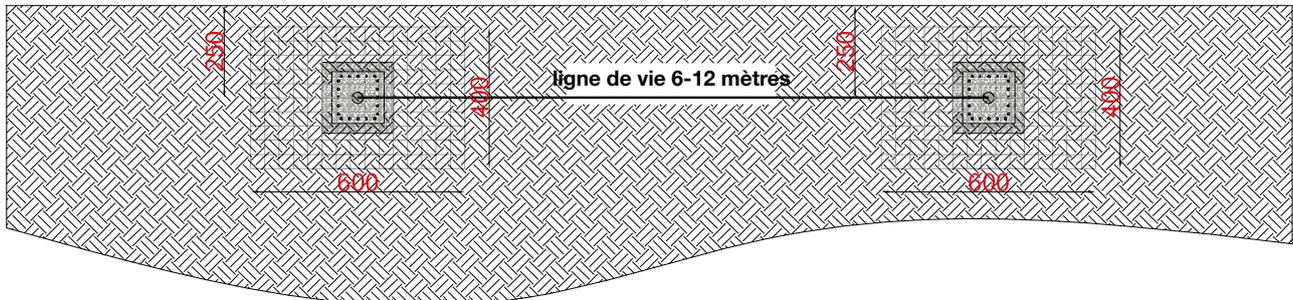


Figure 5.7

8. Pour les lignes de vie plus longues d'une longueur comprise entre 12 et 50 mètres, rectilignes et sans virages, positionner les potelets successifs avec des travées minimales de 6 mètres et maximales de 12 mètres.

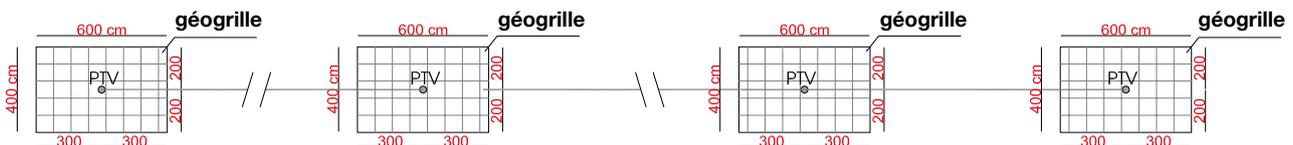


Figure 5.8 - Dispositif d'ancrage pour ligne de vie horizontale d'une longueur comprise entre 12 et 50 mètres avec travée multiple variable

PROCÉDURE POUR LA FIXATION DU REVÊTEMENT DE COUVERTURE PORTANTE

9. Visser l'œillet (Code 000058) et positionner la goupille de sécurité ;
10. Positionner une couche de gravier d'une épaisseur minimale de 8 cm pour une surface de 100x100 cm en utilisant le potelet comme point central de la zone (granulométrie 10-30 mm) ;
11. Positionner un substrat de terreau (épaisseur minimale 8 cm au moment de la pose) ;

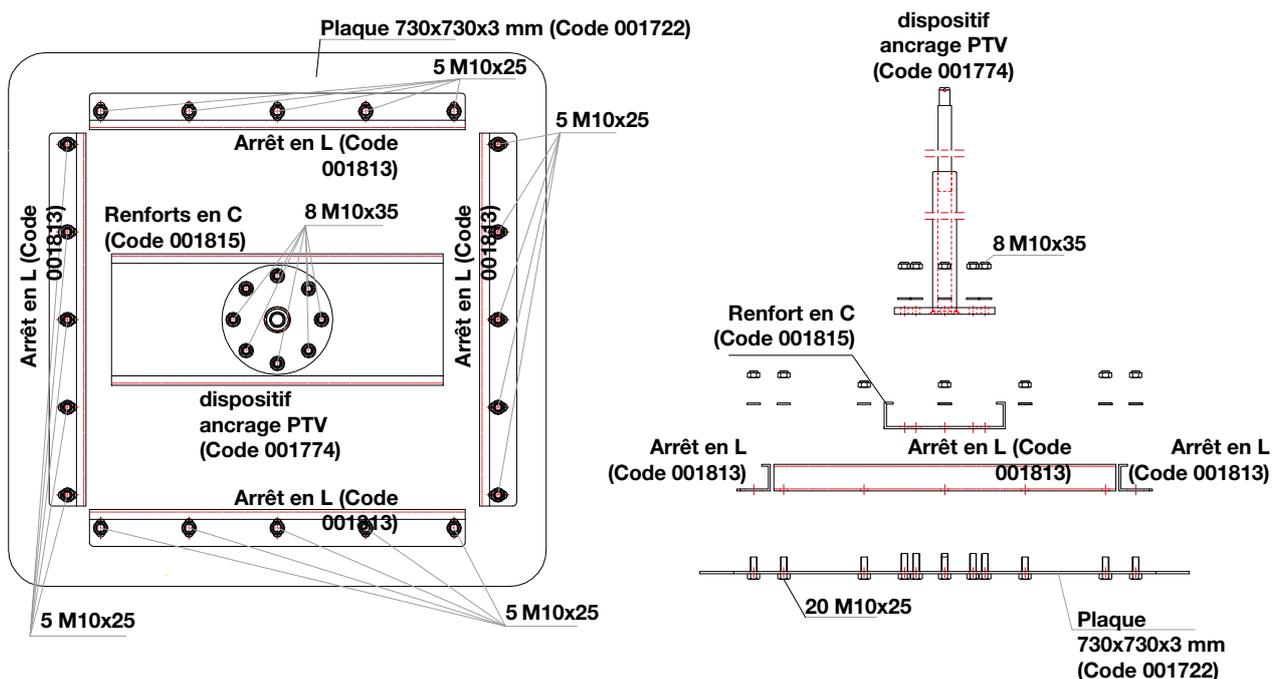


Figure 5.9

Serrer tous les boulons M10 en appliquant un couple de 20 Nm au moyen d'une clé dynamométrique

5.3. INDICATIONS POUR LE MONTAGE DE LA LIGNE DE VIE

On décrit ci-après les opérations à effectuer pour achever l'installation de la ligne de vie **PTV**:

12. Fixer le tendeur à chape articulée (2) (Code 000294/002494) à une extrémité du dispositif d'ancrage Type C au moyen d'un boulon M12x40 + rondelle, en veillant à l'installer avec l'ouverture de tout le filet ;
13. Installer l'embout à chape fixe ou articulée (3) (Code 000292/000293) à l'extrémité du dispositif d'ancrage Type C ;
14. Installer le passe-fils inox (Code 000501) à utiliser avec des connecteurs (UNI EN 362) ou bien utiliser les passe-fils pour navette afin de créer des lignes de vie ;

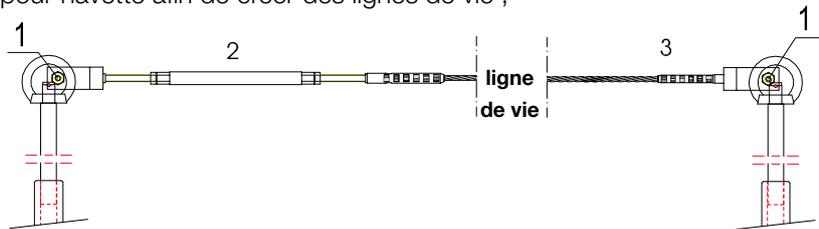


Figure 5.10

15. Maintenir le tendeur à l'ouverture maximale des filets puis sertir le Cable aux deux extrémités (3) ;
16. Fermer le tendeur jusqu'à ce que le câble soit tendu.

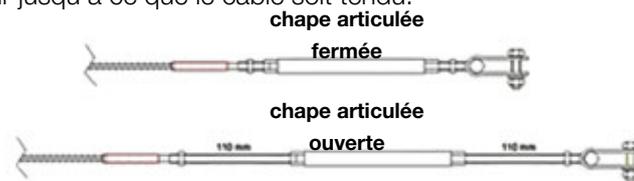


Figure 5.11

Tel qu'on l'indique ci-dessus, tous les tendeurs et les terminaux de la ligne PTV sont fixés au câble par sertissage. On décrit et explique par la suite les phases du sertissage du dispositif.

INSTRUCTIONS POUR LE SERTISSAGE

- a) Introduire à fond le câble à l'intérieur de la lanterne et en vérifier la présence à travers le trou ;
- b) Imprimer le premier sertissage avec une sertisseuse et s'assurer que le câble est encore présent dans la partie interne du tube ;
- c) Réaliser les sertissages successifs à une distance d'environ 8 mm du sertissage précédent en tournant chaque fois la sertisseuse d'environ 20° voir **Figure 5.12**).

Cette opération est obligatoire au niveau esthétique pour éviter de donner à la lanterne une forme non linéaire et décentrée.

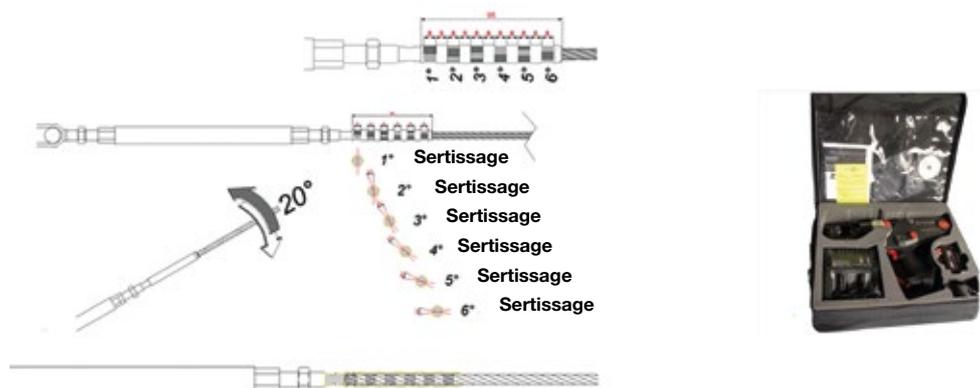


Figure 5.12 - Sertissage

5.4. TYPES D'INSTALLATION DE LA LIGNE DE VIE

5.4.1 POTELETS D'EXTRÉMITÉ

Le positionnement de la ligne de vie sur le potelet d'extrémité peut être réalisé suivant deux modalités différentes :

Première modalité (pour les lignes de vie rectilignes)

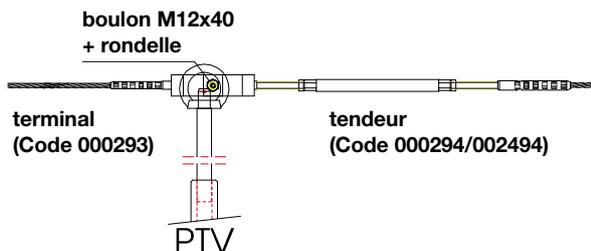


Figure 5.13

Deuxième modalité (pour les lignes de vie rectilignes)

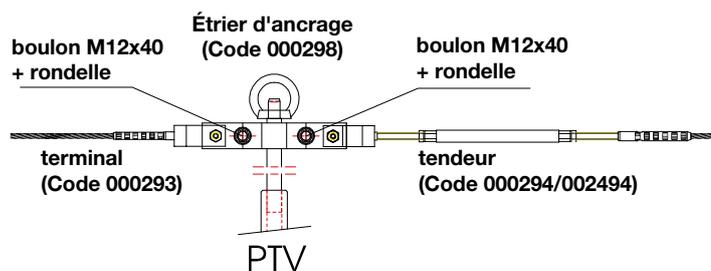


Figure 5.14

Deuxième modalité (pour les lignes de vie perpendiculaires)

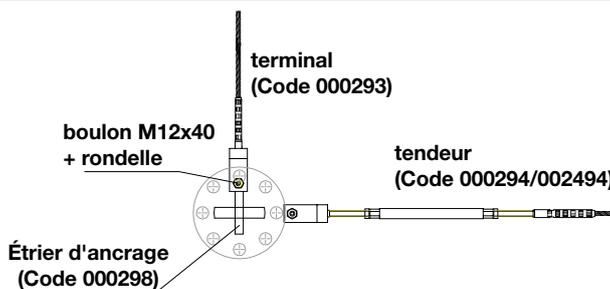


Figure 5.15

5.4.2 POTELETS INTERMÉDIAIRES

Exemples type de la fixation de l'écrou de sécurité M16 avec rondelle M16 sur tout dispositif d'ancrage intermédiaire. Serrage boulons 80 Nm.

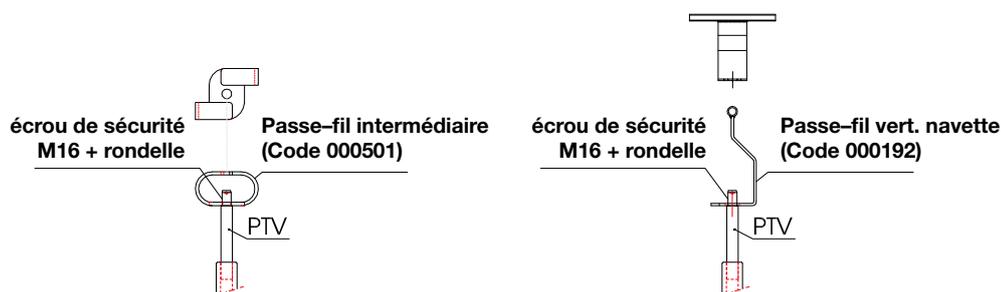


Figure 5.16

6. UTILISATION DES SYSTÈMES ANTICHUTE

Les dispositifs **SICURPAL PTV** indiqués pour l'utilisation de la part des opérateurs, sont conformes aux exigences minimales des normes **UNI EN 363:2008**, **UNI 11560:2014** et **UNI 1158:2015** et au Décret Législatif italien n° 81/08 et modifications et intégrations successives, art. 115.

Ils sont indiqués pour l'utilisation des types suivants de systèmes de protection individuelle :

- ✓ Systèmes de retenue ;
- ✓ Systèmes de positionnement sur le lieu de travail ;
- ✓ Systèmes d'arrêt de la chute ;
- ✓ Système de sauvetage.

Un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur est constitué par l'assemblage de composants destinés à protéger le travailleur contre les chutes de hauteur, comprenant un dispositif de prise du corps et un système de raccordement, qui peut être raccordé au système d'ancrage. On rappelle que le Décret Législatif italien n° 81/08 et modifications et intégrations successives, art. 77, alinéa 5, lettre a, prévoit une formation indispensable pour l'utilisation des systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur et de l'E.P.I. correspondant (Équipement de Protection Individuelle) de la IIIe Catégorie (Décret Législatif italien n° 475/1992).

6.1. SYSTÈMES DE RETENUE

Le système de retenue est un système de protection individuelle contre les chutes qui empêchent le travailleur d'atteindre les zones où il existe un danger de chute de hauteur.

Les données indiquées dans le tableau « Tableau des flèches en cas d'opérateur en retenue et / ou positionnement » doivent nécessairement être considérées par l'opérateur qui devra utiliser le système avec un E.P.I. de retenue et / ou de positionnement.

La flexion du potelet en présence d'un opérateur de 70 kg en retenue au potelet PTV est de 0 cm pour le dispositif d'ancrage Type A).

La flexion de la ligne de vie en présence d'un opérateur de 70 kg en retenue au centre de la ligne de vie avec une travée unique (dispositif d'ancrage Type C) est :

DISPOSITIF D'ANCRAGE	LONGUEUR LIGNE DE VIE - TRAVÉE UNIQUE (m)	DÉVIATION STATIQUE – TRAVÉE UNIQUE (cm)
Ligne de vie Type C	6,00	60
	12,00	96
	50,00	104

6.2. SYSTÈMES DE POSITIONNEMENT

Le système de positionnement sur le lieu de travail est un système de protection individuelle contre les chutes qui permet au travailleur de travailler en tension / retenue, de manière à prévenir la chute de hauteur.

6.3. SYSTÈMES D'ARRÊT DE LA CHUTE

Le système d'arrêt de la chute d'un système de protection individuelle contre les chutes qui arrête la chute libre et qui limite la force de choc sur le corps du travailleur durant l'arrêt de la chute.

Suite aux essais réalisés par **SICURPAL** conformément aux exigences de la norme UNI 11560:2014, on indique ci-après les valeurs de flexion de la ligne de vie.

La flexion de la ligne de vie en présence de 1 (un) opérateur qui tombe au centre de la ligne de vie avec une travée unique (dispositif d'ancrage Type C) est :

DISPOSITIF D'ANCRAGE	LONGUEUR LIGNE DE VIE - TRAVÉE UNIQUE (m)	DÉVIATION STATIQUE – TRAVÉE UNIQUE (cm)
Ligne de vie Type C	6,00	112
	12,00	154

La flexion de la ligne de vie en présence de 1 (un) opérateur qui tombe au centre de la ligne de vie avec une travée multiple (dispositif d'ancrage Type C) est :

DISPOSITIF D'ANCRAGE	LONGUEUR LIGNE DE VIE - TRAVÉE UNIQUE (m)	DÉVIATION STATIQUE – TRAVÉE UNIQUE (cm)
Ligne de vie Type C	6,00	143
	12,00	154
	18,00	167
	24,00	178
	30,00	189
	36,00	200
	42,00	211
	46,00	219
	48,00	222
	50,00	225

La flexion de la ligne de vie en présence de **3 (trois) opérateurs** qui tombent au centre de la ligne de vie avec une travée unique (dispositif d'ancrage Type C) est :

DISPOSITIF D'ANCRAGE	LONGUEUR LIGNE DE VIE - TRAVÉE UNIQUE (m)	DÉVIATION STATIQUE – TRAVÉE UNIQUE (cm)
Ligne de vie Type C	6,00	108
	12,00	150

La flexion de la ligne de vie en présence de **3 (trois) opérateurs** qui tombent au centre de la ligne de vie avec une travée multiple (dispositif d'ancrage Type C) est :

DISPOSITIF D'ANCRAGE	LONGUEUR LIGNE DE VIE - TRAVÉE UNIQUE (m)	DÉVIATION STATIQUE – TRAVÉE UNIQUE (cm)
Ligne de vie Type C	6,00	120
	12,00	150
	18,00	180
	24,00	213
	30,00	235
	36,00	258
	42,00	280
	48,00	302
	50,00	309

6.4. SYSTÈME DE SAUVETAGE

Un système de sauvetage est un système de protection individuelle contre les chutes grâce auquel le travailleur peut sauver sa personne ou des tiers, de manière à prévenir la chute libre.

Un système de sauvetage :

- Évite la chute libre de la personne secourue et du secouriste durant l'opération de sauvetage ;
- Permet de soulever ou d'abaisser la personne secourue dans un lieu sûr.

7. DONNÉES TECHNIQUES

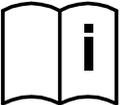
		DISPOSITIFS
		PTV
Poids potelet	[kg]	2,97
Hauteur produit	[mm]	430
Dimensions de la plaque d'ancrage	[mm]	Φ150 x 10
Nombre de trous d'ancrage structural	n°	8
Matériau utilisé	n°	INOX AISI 304
Nombre d'utilisateurs par dispositif d'après UNI EN 795:2012 Type A	max.	1
Nombre d'utilisateurs par dispositif d'après CEN/TS 16415:2013 Type A	max.	2
Nombre d'utilisateurs par ligne de vie d'après UNI EN 795:2012 Type C	max.	1
Nombre d'utilisateurs par ligne de vie d'après CEN/TS 16415:2013 Type C	max.	3
Poids maximum de chaque utilisateur	[kg]	125
Distance minimale entre les dispositifs d'ancrage d'une ligne de vie	[m]	6
Distance maximale entre les dispositifs d'ancrage d'une ligne de vie	[m]	12
Longueur maximale ligne de vie	[m]	50

8. EXEMPLE DE MARQUAGE

Chaque composant démontable du système est marqué avec clarté, tel qu'on l'indique ci-après :



Figure 8.1

	Nom et marque d'identification du fabricant
UNI EN 795:2012 type A et C	Normes de certification
	Nbre max opérateurs admis
PTV	Nom du dispositif d'ancrage
	Lire les instructions du produit
J XXXX	Numéro du lot de production
Code 001774	Code d'identification du produit

	En l'absence de marquage, le dispositif est non conforme et doit être remplacé.
---	--

9. PROGRAMME D'INSPECTIONS ET D'ENTRETIEN

Grâce à leur structure en acier inox, les dispositifs d'ancrage PTV n'exigent aucun entretien périodique particulier.



Pour la ligne PTV, il n'est pas nécessaire de procéder à une vérification structurale du système. Une déclaration du client relative à la portée suffit.

9.1. INSPECTION LORS DU MONTAGE

L'inspection des composants avant le montage et du système après le montage, doit être réalisée par l'installateur conformément aux instructions de **SICURPAL** en qualité de fabricant des dispositifs, de l'ingénieur qui a projeté le système d'ancrage et du réalisateur de projet structural (UNI 11560:2014).

SICURPAL, en qualité de fabricant, prescrit :

- de procéder à une seconde vérification du serrage des boulons au moyen de la clé dynamométrique;
- de vérifier la hauteur de la couche de gravier et du terrain au-dessus de l'ensemble du revêtement de géogrid.

9.2. INSPECTION AVANT L'UTILISATION

Avant d'utiliser les dispositifs d'ancrage **SICURPAL**, effectuer les inspections préliminaires visuelles suivantes :

- Usure
- Oxydation / corrosion
- Déformation des composants
- Déformation anormale du câble
- Tension du câble
- Serrage des écrous et des boulons des dispositifs visibles
- État des éventuelles parties mobiles
- Hauteur de la couche de gravier et / ou de terrain.



Si les vérifications indiquées ci-dessus permettent de relever des anomalies du système, celui-ci ne peut pas être utilisé. Il est également nécessaire d'empêcher l'accès aux autres utilisateurs et d'informer le client qui devra retirer le système et le rétablir afin de le rendre réutilisable, en demandant l'intervention d'un personnel compétent.

Avant d'accéder à la toiture, l'utilisateur doit nécessairement contrôler le tirant d'air en tout point de la toiture présentant un risque de chute, de manière à éliminer, en cas de chute, le risque de collision avec le sol ou avec un autre obstacle sur le parcours de chute.

Avant de monter sur la toiture, s'assurer que les conditions ambiantes et climatiques ne compromettent pas la santé de l'utilisateur de système antichute. L'utilisateur devra consulter le Tableau Technique pour vérifier la présence de dangers avec effet de pendule et pour d'éventuelles prescriptions particulières.

9.3. INSPECTION PÉRIODIQUE

L'inspection périodique de chaque système d'ancrage doit être effectuée par une personne compétente*, une fois par an en ce qui concerne les dispositifs et à des intervalles recommandés par le réalisateur du projet structural pour la partie concernant le système de fixation de la structure. En présence d'un chéneau sur le dispositif **PTV**, **contrôler périodiquement** (contrôle annuel UNI EN 365) son état de conservation.

Quoi qu'il en soit, l'intervalle entre deux inspections périodiques ne peut pas être supérieur à 2 ans pour les contrôles relatifs au système d'ancrage (UNI 11560:2014, voir le Livret de l'Installation).



Pour toute indication complémentaire, contacter le revendeur autorisé de zone ou SICURPAL.

9.4. INSPECTION EXTRAORDINAIRE

Après le signalement d'un défaut ou d'une chute, le système d'ancrage doit être mis immédiatement hors usage. Ensuite, **SICURPAL** ou une société autorisée par **SICURPAL** devra effectuer un audit extraordinaire, afin d'identifier les éventuelles interventions nécessaires pour rétablir les caractéristiques performanciennes des systèmes d'ancrage, des éléments d'ancrage et de la structure de support (UNI 11560:2014).

9.5. ENTRETIEN

L'entretien doit être effectué, au besoin, après l'inspection extraordinaire. Si l'entretien implique le remplacement de composants et / ou d'interventions sur la structure de support, avec l'implication éventuelle d'un technicien habilité (UNI 11560:2014), le préposé à l'entretien doit délivrer une déclaration d'exécution correcte de l'intervention d'entretien requise, confirmant l'aptitude à l'emploi du système.

* L'expression personne compétente désigne une personne connaissant les exigences actuelles d'inspection avant l'utilisation, périodique et extraordinaire, des recommandations et des instructions émises par le fabricant, applicables au composant, au sous-système ou au système pertinent (UNI EN 365 § 3 « termes et définitions »).

10. AVERTISSEMENTS ET RECOMMANDATIONS



10.1. INSTALLATION

En présence de jardins suspendus, on peut poser le **PTV** sur le polystyrène pour une irrigation correcte de la végétation. Si en revanche l'irrigation de surface n'est pas prévue, on peut omettre l'installation du polystyrène. Le polystyrène situé en dessous ne fait pas partie intégrante de la certification du produit.

L'inclinaison maximale du plan de couverture sur lequel on peut installer les dispositifs d'ancrage **PTV** (Type A et Type C) doit être inférieure et / ou égale à 5°. La faisabilité de l'installation des dispositifs Type C sur des toitures dont l'inclinaison est comprise entre 6° et 15°, doit être évaluée par une personne compétente qui devra vérifier que le système ne glisse pas.

On ne peut installer les dispositifs de la ligne **PTV** qu'après l'évaluation de la part d'un technicien qualifié, des risques de chute de hauteur et après la vérification de la conformité des structures sur lesquelles on devra installer les dispositifs.

Il est nécessaire de poser une gaine de protection sous le potelet **PTV**, si le poids de la couche située au-dessus de la géogrille (obligatoire), risque de lacérer la gaine imperméabilisante.

Le matériel situé au-dessus du géotextile (épaisseur 1,30 mm et poids 220 g/m²) n'est pas contraignant quant à la résistance de la fixation du potelet **PTV**.
Il faut prévoir obligatoirement la présence d'un matériel (terrain/gravier) d'un poids égal à au moins 75 kg/m².

Le choix du nombre et de la position des dispositifs à utiliser doit être spécialement indiqué et assujéti aux indications impératives figurant dans le Tableau Technique de Couverture et sur les tables correspondantes. Ce projet devra être rédigé par un technicien habilité aux termes des réglementations en vigueur.

Tout ajout éventuel au système antichute existant devra être indiqué dans le Tableau Technique de Couverture.

Le montage des dispositifs **PTV** doit respecter les consignes de sécurité pour l'utilisateur (Décret Législatif italien n° 81/2008).

Durant l'installation des dispositifs d'ancrage **SICURPAL**, il est formellement interdit d'utiliser des composants différents de ceux qui constituent la fourniture sans l'autorisation du fabricant.

Il est formellement interdit de réaliser de nouveaux trous sur la plaque, d'élargir les plaques présentes ou de modifier la forme de l'ancrage sans l'autorisation écrite du fabricant **SICURPAL**.

L'installateur doit s'assurer que le matériel et le support sur lequel on doit fixer les dispositifs d'ancrage sont conformes aux exigences indiquées dans ce manuel.



10.2. UTILISATION



1 0 3 INSPECTIONS ET ENTRETIEN

Les dispositifs d'ancrage **SICURPAL** doivent être utilisés exclusivement par des personnes autorisées par l'employeur (client) ayant entièrement lu et compris les instructions figurant dans ce manuel. En outre, elles devront être formées et informées en ce qui concerne l'utilisation de l'EPI de la IIIe catégorie.

En cas de chute de l'utilisateur accroché au dispositif **SICURPAL**, le système d'ancrage doit être mis hors service et vérifié en tous points par **SICURPAL**.

Les dispositifs d'ancrage **SICURPAL** doivent exclusivement être utilisés par des personnes disposant d'un EPI conforme aux normes techniques spécifiques, régulièrement entretenu et dont la date de péremption indiquée par le fabricant n'est pas dépassée.

Les dispositifs **PTV** devront être remis en service après la certification finale de la part de **SICURPAL** ou d'une société autorisée par **SICURPAL**.

Le fabricant est également déchargé de toute responsabilité en cas d'accidents dus à l'usage impropre du système et à la non-observation des avertissements et des recommandations figurant dans ce manuel. Dans ce cas, la responsabilité incombe au client et / à l'employeur.

En cas de déformation et d'endommagement du dispositif d'ancrage, il est nécessaire de procéder immédiatement à son remplacement.

Le choix de l'E.P.I. à utiliser au cours de la phase d'utilisation des dispositifs d'ancrage doit être effectué et indiqué par l'employeur (ou le client) dans le plan opérationnel de sécurité.

Le remplacement éventuel des produits incombe à **SICURPAL** ou au personnel qualifié-habilité.

	<p>Le fabricant décline toute responsabilité en cas d'accidents éventuels dérivant de la non-observation des normes et des indications figurant dans ce manuel.</p>
	<p>En outre, les vérifications sur le système d'ancrage, l'utilisateur doit s'assurer que toutes les procédures de contrôle prévues pour tous les éléments d'ancrage au système (absorbeurs d'énergie, longes, harnais, etc.) ont bien été suivies.</p>

Si les dispositifs **SICURPAL** sont défectueux, contacter le responsable du bureau Logistique **SICURPAL** (Numéro de téléphone **SICURPAL** +39 059-81.81.79, e-mail : qualità@sicurpal.it).

10.4. MISE À LA TERRE

Dans les zones présentant un risque de foudre, d'après la norme CEI 81-10, raccorder la partie inférieure de la plaque de fixation du dispositif à un circuit équipotentiel / terre au moyen d'un câble muni d'une cosse à œillet d'une section appropriée pour la protection éventuelle contre la foudre.

Cette opération doit être effectuée par une personne qualifiée habilitée au terme du Décret Ministériel italien n° 37 du 22-1-2008. Cette opération relève de la faculté et de la responsabilité du client / propriétaire du bâtiment.

	<p>Vérifier la fixation et l'installation correctes du dispositif d'ancrage en suivant les instructions de ce manuel.</p>
	<p>SICURPAL décline toute responsabilité en ce qui concerne la mise à la terre de l'installation.</p>

11. NOTE D'INFORMATION DU FABRICANT

On rapporte ci-après les informations requises au point 7 de la norme UNI EN 795:2012:

- A) Le dispositif d'ancrage **PTV Type A** est utilisable par **1 (un) opérateur** après les essais de certification conformes à la certification UNI EN 795:2012, et par un maximum de **2 (deux) opérateurs** après les essais de certification conformes à la Spécification Technique CEN/TS 16415:2013.
Le dispositif d'ancrage **PTV Type C** est utilisable par **3 (trois) opérateurs** après les essais de certification conformes à la spécification technique CEN/TS 16415:2013.
- B) Le dispositif d'ancrage peut être utilisé avec des systèmes d'arrêt de la chute à condition que l'Équipement de Protection Individuelle contienne un absorbeur d'énergie.
- C) La charge maximale transmise par le dispositif d'ancrage **Type A** est de $f_t = 7,00$ kN dans le sens horizontal parallèle à la toiture et dans toute direction. En outre, à la base du dispositif d'ancrage, sur la structure à plaque, se génère un moment maximum d'encastrement égal à $f_t \times h_{potelet} = 3,01$ kNm, dans l'angle de chute de l'opérateur (validité **1 (un) opérateur accroché au potelet** – UNI EN 795:2012).
La charge maximale transmise par le dispositif d'ancrage **Type C** est de $f_t = 6,50$ kN dans le sens horizontal parallèle à la toiture et dans toute direction. En outre, à la base du dispositif d'ancrage, sur la structure à plaque, se génère un moment maximum d'encastrement égal à $f_t \times h_{potelet} = 2,80$ kNm, dans l'angle de chute de l'opérateur (validité **1 (un) opérateur accroché à la ligne** – UNI EN 795:2012).
La charge maximale transmise par le dispositif d'ancrage **Type A** est de $f_t = 8,24$ kN dans le sens horizontal parallèle à la toiture et dans toute direction. En outre, à la base du dispositif d'ancrage, sur la structure à plaque, se génère un moment maximum d'encastrement égal à $f_t \times h_{potelet} = 3,54$ kNm, dans l'angle de chute de l'opérateur. (validité pour **2 (deux) opérateurs** accrochés au potelet – CEN/TS 16415:2013).
La charge maximale transmise par le dispositif d'ancrage **Type C** est de $f_t = 7,74$ kN dans le sens horizontal parallèle à la toiture et dans toute direction. En outre, à la base du dispositif d'ancrage, sur la structure à plaque, se génère un moment maximum d'encastrement égal à $f_t \times h_{potelet} = 3,33$ kNm, dans l'angle de chute de l'opérateur (validité **3 (trois) opérateurs** accrochés à la ligne – CEN/TS 16415:2013).
- D) La valeur maximale de déviation du dispositif d'ancrage **PTV Type A** et la valeur maximale de déplacement du point d'ancrage sont (déviation potelet 4° - déviation axe 9° - déplacement point d'ancrage 50 mm). La valeur maximale de déviation du dispositif d'ancrage **PTV Type C** est égale à 309 cm.
- E) Voir Chap.6.
- F) Il est nécessaire d'appliquer le marquage sur le Livret d'Installation ou bien sur le panneau situé à proximité de l'accès sur la toiture après toute inspection.
- G) Après chaque inspection, le préposé au contrôle doit appliquer son tampon et sa signature dans le Livret d'Installation ou bien sur le panneau positionné à proximité de l'accès à la toiture.
- H) Non pertinent – dispositifs d'ancrage Type B

- A) i) En l'état actuel, on a prévu des ancrages intermédiaires et aucun ancrage d'angle avec un virage, mais il est nécessaire de démarrer avec une ligne de vie neuve.
- ii) Le dispositif d'ancrage **PTV Type C** ne peut pas être utilisé avec des dispositifs antichute de type rétractile.
- iii) Étant donné qu'il n'a pas été testé pour l'utilisation avec des dispositifs antichute de type rétractile (UNI EN 360) ou guidé (UNI EN 353-2), les dangers potentiels qui pourraient survenir en utilisant le système antichute **SICURPAL PTV** sont :
- chute du haut avec suspension de l'opérateur,
 - effet pendule,
 - collision avec obstacle au-delà du bord de la toiture en raison d'un tirant d'air insuffisant,
 - chute verticale suite à un effondrement de la toiture,
 - chute à l'intérieur de lucarnes et de lanternons ouverts ou qui risquent de céder.
- Il peut exister des dangers résiduels qui, suivant le type de toiture, doivent être évalués cas par cas.
- B) i) L'angle maximum par rapport au plan horizontal du dispositif d'ancrage **PTV** est nul.
- ii) Le fabricant permet la connexion directe à la ligne d'ancrage avec la nécessité d'un point d'ancrage mobile au moyen d'un connecteur (UNI EN 362) directement fixé à la ligne d'ancrage ou bien en utilisant une navette, comme un point d'ancrage mobile.
- ii) Le fabricant permet la connexion directe à la ligne d'ancrage après l'installation d'un point d'ancrage mobile au moyen d'un connecteur (UNI EN 362) directement fixé à la ligne d'ancrage ou bien en utilisant une navette, comme un point d'ancrage mobile.
- iii) Si l'on utilise des connecteurs (UNI EN 362) et un passe-fil en acier (Code 000501), on peut utiliser le système antichute sans enlever le point d'ancrage mobile de la ligne de vie.
- Également en cas d'utilisation du point d'ancrage mobile à navette et du passe-fil vertical à navette (Code 000192), on peut utiliser le système antichute sans enlever le point d'ancrage mobile de la ligne de vie. S'il existe en revanche des virages qui impliquent l'interruption de la ligne de vie, il faut utiliser un cordon (UNI EN 354) avec des connecteurs (UNI EN 362) pour s'accrocher à la ligne de vie successive avant de se décrocher de celle qu'on est en train d'utiliser. Si l'on utilise un connecteur (UNI EN 362) comme un point d'ancrage mobile en présence de passe-fils verticaux provenant de la navette, il est également nécessaire d'utiliser un cordon (UNI EN 354) pour s'accrocher à la travée successive avant de se décrocher de la travée de la ligne de vie qu'on est en train d'utiliser.
- C) Non pertinent – dispositifs d'ancrage Type E.
- D) Au terme de l'installation, l'installateur devra remettre au client la Déclaration de Montage Correct – Annexe A1 UNI EN 795:2012 qu'il aura signé personnellement, prouvant et garantissant l'exécution correcte et appropriée de l'installation. Celle-ci constituera la documentation de base pour les examens périodiques successifs. Il incombe au client de conserver cette documentation pour toute lecture éventuelle de la part des préposés à l'entretien / installateurs / utilisateurs. Une documentation plus détaillée sera conservée par **SICURPAL** et pour la consultation, demander un rendez-vous en appelant le +39 059.818179.

D'après l'Annexe A2 – Guide pour la documentation à fournir après l'installation, la documentation dont le client a besoin s'il décide de réaliser lui-même l'installation, doit comprendre :

- adresse et lieu de l'installation ;
- nom et adresse de la société d'installation ;
- nom de la personne responsable de l'installation ;
- identification du produit (nom du fabricant du dispositif d'ancrage, type, modèle / article) ;

- dispositif de fixation (fabricant, produit, forces de traction et transversales admises) ;
- plan d'installation schématique et informations pertinentes pour l'utilisateur / client, comme par exemple la disposition des points d'ancrage.

Le plan d'installation schématique devrait être affiché au niveau du point d'accès du bâtiment de manière à être visible ou à la disposition de tous.

La Déclaration de Montage Correcte fournie par l'installateur responsable doit contenir les informations suivantes concernant le dispositif d'ancrage :

- Il a été installé conformément aux instructions d'installation fournies par le fabricant ;
- Il a été réalisé d'après le plan d'installation, indiqué ci-dessus ;
- Il a été fixé au substrat spécifié ;
- Il a été fixé tel qu'il est spécifié (nombre de boulons, matériel correct, position correcte, lieu correct) ;
- Il a été commandé conformément aux informations du fabricant ;
- Il est accompagné d'informations photographiques / documentation.

S'il faut photographier plus d'un point d'ancrage pour l'identification, les dispositifs d'ancrage doivent être marqués par des nombres et cette numérotation doit être intégrée au registre d'inspection du dispositif d'ancrage et reportée sur le plan schématique de la zone d'installation.

E) Le dispositif d'ancrage doit exclusivement être utilisé pour l'E.P.I. contre les chutes et non pour l'équipement de levage. Pour une note d'information plus détaillée sur l'argument, consulter le chapitre 2.1 « Garantie ».

F) Le potelet **PTV** n'inclut pas l'indicateur de chute.



Pour le dispositif PTV, il n'est pas nécessaire de rédiger et de fournir le Rapport de Calcul car les potelet sont exclusivement installés suivant les modalités illustrées dans ce manuel. C'est pourquoi SICURPAL assume toutes les responsabilités à ce propos.



Via dei Mestieri, 12
41030 Bastiglia (MO)
Tel. +39.059.818179
Fax. +39.059.909294
www.sicurpal.it
info@sicurpal.it